

NATIONAL JEUNES CATAMARANS
SEVRIER du 9 au 11 avril 2016
CERCLE DE VOILE DE SEVRIER – LAC D’ANNECY
AVIS DE COURSE (mise à jour 10/03/2016)

Grade 4

1. REGLES

La régata sera régie par :

- 1.1 Les règles telles que définies dans *Les règles de Course à la voile 2013-2016*,
- 1.2 Les prescriptions nationales s’appliquant aux concurrents étrangers précisées en annexe,
- 1.3 Les règlements des championnats Fédéraux et des classements nationaux concernés lorsqu’ils sont applicables.
- 1.4 En cas de conflit dans la traduction, le texte français prévaudra.

2. PUBLICITE

En application de la Régulation 20 de l’ISAF (code de Publicité), telle que modifiée par le règlement de publicité de la FFVoile, les bateaux peuvent être tenus de porter la publicité choisie et fournie par l’autorité organisatrice.

3. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

- 3.1 TOPPAZ 14 CX, DRAGOON, TYKA, ERPLATS M Race qui sont regroupés en temps réel sous l’appellation FK 14.
15.5, SL16 et Formule 18.

Classes/séries		Ages
FK 14 : Dragoon, Tyka, Toppaz 14 CX, Erplats M Race	Open*	11 ans
		12 à 14 ans
SL/KL 15.5	Open*	14 à 16 ans
SL16	Open*	15 à 20 ans
Formule 18	Open *	18 à 25 ans

*Open = Masculin, Féminin et mixte

L’âge de référence est celui de l’année du National.							
Ages	Né(e) en		Ages	Né(e) en		Ages	Né(e) en
11 ans	2005		15 ans	2001		20 ans	1996
12 ans	2004		16 ans	2000		25 ans	1991
13 ans	2003		17 ans	1999			
14 ans	2002		18 ans	1998			

- 3.2 Les équipages admissibles doivent s’inscrire en complétant le formulaire joint et en l’envoyant accompagné des frais d’inscription requis, au CERCLE DE VOILE DE SEVRIER.
- 3.3 Les concurrents (chaque membre de l’équipage) possédant une licence FFVoile doivent présenter au moment de la confirmation de leur inscription :

- leur licence FFVoile valide portant le cachet médical ou accompagnée d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an, ainsi qu'une autorisation parentale pour les mineurs,
- si nécessaire, l'autorisation de port de publicité,
- le certificat de jauge ou de conformité de leur bateau.

3.4 Les concurrents étrangers (chaque membre de l'équipage) ne possédant pas de licence FF Voile doivent présenter au moment de la confirmation de leur inscription :

- un justificatif de leur appartenance à une Autorité Nationale membre de l'ISAF,
- le certificat de jauge ou de conformité de leur bateau,
- un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale d'1,5 million d'Euros,
- un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an (rédigé en français ou en anglais) ainsi qu'une autorisation parentale pour les mineurs.

3.5 Tout coureur mineur devra être accompagné par un adulte présent sur le site pendant toute la durée de l'épreuve. Cet adulte aura, pour ce mineur, accepté par écrit l'exercice de l'autorité pendant toute la durée du National Jeunes Catamarans 2016. Cet adulte (entraîneur ou autres) certifie être en possession des autorisations parentales. Un adulte ne pourra accepter la responsabilité de plus de douze coureurs mineurs.

4. FRAIS D'INSCRIPTION

Le montant des frais d'inscription est fixé par bateau :

Jusqu'au 25 mars 2016 à 23 :59 (cachet de la poste faisant foi) à 80 €.

Du 26 mars au 09 avril 2016 à 11 :00 à 120 €.

Toutes les préinscriptions reçues, non accompagnées du règlement correspondant, seront considérées comme des inscriptions faites sur place après le **25 mars 2016**.

Coordonnées bancaires pour virement :

5. PROGRAMME

5.1 Confirmation d'inscription:

**Vendredi 8 Avril 2016 de 17H00 à 19H00,
Samedi 9 Avril 2016 de 9H00 à 11H00.**

La confirmation des inscriptions des compétiteurs sera enregistrée sur place en présence de l'adulte responsable.

Pendant la confirmation des inscriptions, les entraîneurs et accompagnateurs présents durant l'épreuve devront s'inscrire également.

5.2 Jauge et contrôle :

Le marquage du matériel se fera le vendredi 8 Avril 2016 de 16H00 à 19H00, et le samedi 9 Avril 2016 de 9H00 à 11H00.

Des contrôles de jauge pourront être faits tout au long du National Jeunes Catamarans.

5.3 Accueil des équipages :

Possibilité de venir et de naviguer avant les dates de l'épreuve, mais sous la responsabilité des entraîneurs.

5.4 Programme et Jours de course :

3 courses sont prévues par jour, cependant le nombre de courses courues est laissé à l'appréciation du Président du comité de course.

Vendredi 8 avril 2016 :	16 :00 – 19 :00	Contrôles de jauge.
	17 :00 – 19 :00	Confirmation des inscriptions.
		Entraînement possible sous la responsabilité des entraîneurs.
Samedi 9 avril 2016 :	09 :00 – 11 :00	Contrôles de jauge.
	13 :00	Confirmation des inscriptions.
		1 ^{er} signal d'Avertissement.
		Course(s).
Dimanche 10 avril 2016 :	11 :00	1 ^{er} signal d'Avertissement.
		Course(s).
Lundi 11 avril 2016 :	11 :00	1 ^{er} signal d'Avertissement.
		Course(s).
		Lecture du Palmarès.

6. INSTRUCTIONS DE COURSE

Les instructions de course et les annexes éventuelles seront disponibles à la confirmation des inscriptions à partir du Vendredi 8 Avril 2016 à 17H00.

7. LES PARCOURS

Le(s) parcours (parcours construits ou raid) à effectuer sera(ont) décrit(s) dans les instructions de course.

8. SYSTEME DE PENALITE

La règle 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par une pénalité d'un tour.

9. CLASSEMENT

9.1 Le nombre de courses devant être validées, pour constituer une série est de 3.

9.2 Les classements sont : **FK 14, 15.5, SL 16, Formule 18.**

9.3 Scores retirés :

Si 4 courses sont courues et validées et au-delà, le résultat sera calculé en retirant le plus mauvais résultat.

10. COMMUNICATION RADIO

Excepté en cas d'urgence, un bateau ne doit ni effectuer de transmission radio pendant qu'il est en course, ni recevoir de communications radio qui ne soient pas recevables par tous les bateaux. Cette restriction s'applique également aux téléphones portables.

11. PRIX

Des prix seront distribués comme suit :

- Une médaille aux trois premiers équipages de chaque classe ou série.
- Un prix pour le premier équipage féminin de chaque classe ou série.
- Un prix pour le club le plus représenté.
- Différents lots tirés au sort.

12. RESPONSABILITE

Les concurrents participent à la régata entièrement à leurs propres risques. La décision de participer à une course ou de rester en course relève de leur seule responsabilité.

L'autorité organisatrice n'acceptera aucune responsabilité, en cas de dommage matériel, de blessure ou de décès, dans le cadre de la régata, aussi bien avant, pendant, qu'après la régata.

13. DROIT A L'IMAGE ET A L'APPARENCE

En participant au National Jeunes Catamarans 2016, le concurrent autorise l'autorité organisatrice et les sponsors de celle-ci à utiliser et montrer à tout moment (pendant et après la compétition) des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même prises lors de ce National Jeunes Catamarans et à utiliser gracieusement son image et son nom sur tous les matériaux liés à ce National.

14. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour toutes informations complémentaires, veuillez contacter :

CERCLE DE VOILE DE SEVRIER
ROUTE DU PORT – 74320 SEVRIER
Tél. : 00 33 (0)4 50 52 40 04
club@cvsevrier.fr

15. HEBERGEMENT

Des tarifs préférentiels sont consentis par les organismes suivants :

Campings : www.campingaucoeurdulac.com

www.campinglesolitaire.com

Hôtel et meublé : www.hotel-residel.com

Hôtel : www.hotel-beauregard.com

Village vacances (pour les groupes): www.lac-annecy-saint-jorioz.ternelia.com

ANNEXES “PRESCRIPTIONS FEDERALES”

FFVoile Prescriptions to RRS 2009 – 2012 Applying to foreign competitors

RRS 64.3:

Jury may ask the parties to the protest, prior to checking procedures, a deposit covering the cost of checking arising from a measurement protest.

RRS 68:

Any claim for damages arising from an incident involving a boat bound by the RRS shall be subject to the appropriate courts and will not be considered by the jury.

RRS 70. 5:

In such circumstances, the written approval of the FFVoile shall be received before publishing the notice of race and shall be posted on the official notice board during the competition.

RCV 86.3:

An organizing authority wishing to change a rule listed in RRS 86.1 in order to develop or test new rules shall beforehand submit the changes to the FFVoile, in order to obtain its written approval and shall report the results to FFVoile after the regatta. The authorization of the FFVoile shall be mentioned in the notice of race, in the sailing instructions, and shall be posted on the official notice board during the regatta.

RRS 88:

Prescriptions of the FFVoile shall be neither changed nor deleted in the sailing instructions, except for competitions for which an international jury has been appointed.

In such case, the prescriptions marked with an asterisk (*) shall be neither changed nor deleted in the sailing instructions. (The official translation of the prescriptions, downloadable on the FFVoile website www.ffvoile.org, shall be the only translation used to comply with RRS 90.2(b)).

RRS 91 :

The appointment of an international jury meeting the requirements of Appendix N is subject to prior written approval of the FFVoile. Such notice of approval shall be posted on the official notice board during the event.

ZONE DE COURSE

